



No de résolution
ou annotation

Le 10 février 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 février 2026 à 19h00, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Sébastien Cloutier - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5

Absence motivée :
Chantal Chartrand - district #6

Le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 janvier 2026 ET 21 janvier 2026
- 4.- CORRESPONDANCE
- 5.- RÈGLEMENTS
 - 5.1- Adoption / Règlement 525-26 concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, Parc Gravel
 - 5.2- Adoption / Règlement 526-26 concernant l'adhésion de la municipalité de Pointe-Calumet au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre r-9.3) pour le Maire seulement
- 6.- PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)
 - 6.1- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2026
 - 6.2- Section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique / Ententes 2026-01, 2026-02 et 2026-03 / Autorisation de signature
 - 6.3- Patrouille Canine inc. / Renouvellement de contrat / Autorisation de signature
 - 6.4- Grille de tarification / Camp de jour 2026
 - 6.5- Société nationale des Québécoises et Québécois, région des Laurentides / Demande d'aide financière / Fête Nationale 2026
 - 6.6- l'Office régional d'habitation du Lac des Deux-Montagnes (ORH) / Nomination de membre
 - 6.7- Réfection partielle du Centre Communautaire Albert Cousineau / Demande de Subvention / PAFIRSPA
 - 6.8- Ouvrages de protection contre les inondations (OPI) / Obligations découlant du Règlement provincial sur les OPI
 - 6.9- Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) / Domaine Royal / Signature d'offre professionnels pour analyse



No de résolution
ou annotation

- 6.10- Travaux du projet de compensation de l'habitat du poisson /Autorisation de paiement / Avenant # 1
- 6.11- Travaux du projet de compensation de l'habitat du poisson /Autorisation de paiement / Avenant # 2
- 6.12- Travaux du projet de compensation de l'habitat du poisson / Décompte # 1
- 7.- **RAPPORTS**
- 7.1- Aucun
- 8.- **VARIA**
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

26-02-022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-024

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 JANVIER 2026 ET 21 JANVIER 2026

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE les procès-verbaux des 13 janvier 2026 et 21 janvier 2026, soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE



No de résolution
ou annotation

ADOPTION / RÈGLEMENT 525-26 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET
VIGNETTES TEMPORAIRES POUR LES UTILISATEURS DES TERRAINS DE
PÉTANQUES, PARC GRAVEL

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 525-26 concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, Parc Gravel;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le règlement numéro 525-26 concernant le stationnement et vignettes temporaires pour les utilisateurs des terrains de pétanques, Parc Gravel, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

26-02-026

ADOPTION / RÈGLEMENT 526-26 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ
PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RLRQ,
CHAPITRE R-9.3) POUR LE MAIRE SEULEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 526-26 concernant l'adhésion de la municipalité de Pointe-Calumet au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre r-9.3) pour le maire seulement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QUE le règlement numéro 526-26 concernant l'adhésion de la municipalité de Pointe-Calumet au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre r-9.3) pour le maire seulement, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

26-02-027

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2026

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 janvier 2026 au montant de 264 989.88 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2026 au montant de 929 724.65 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



26-02-028
No de résolution
ou annotation

SECTION LOCALE 3334 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE / ENTENTES 2026-01, 2026-02 ET 2026-03 / AUTORISATION DE
SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la
Municipalité de Pointe-Calumet, les ententes #2026-01, #2026-02 et #2026-03 à intervenir
avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-029

PATROUILLE CANINE INC. / RENOUVÈLEMENT DE CONTRAT /
AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le contrat avec Patrouille Canine inc. soit renouvelé pour une période de douze (12)
mois à partir du 14 mars 2026 et ce au même conditions que 2025.

D'AUTORISER Madame la maire et le directeur général à signer le renouvellement de
contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-030

GRILLE DE TARIFICATION / CAMP DE JOUR 2026

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

D'approuver la grille de tarification pour le camp de jour 2026:

	Tarif 2025	Tarif 2026
8 semaines de camp de jour régulier	350 \$	425 \$
Semaine supplémentaire	100 \$	150 \$
Service de garde pour 8 semaines	150 \$	175 \$
Sorties régulières (5)	35 \$ / chacun	40 \$ / chacun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-031

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS, RÉGION DES
LAURENTIDES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / FÊTE NATIONALE 2026

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER Madame Vickie Simon-Valois à faire un demande auprès la Société
nationale des Québécoises et Québécois, région des Laurentides, dans le cadre de la Fête
Nationale pour 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



26-02-033
Ordre de résolution
ou annotation

L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES (ORH) /
NOMINATION DE MEMBRE

Il est PROPOSÉ par Sébastien Cloutier
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

DE NOMMER Barbara Legault comme représentante de la Municipalité de Pointe-Calumet au conseil d'administration ORH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-033

RÉFECTION PARTIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT COUSINEAU
/ DEMANDE DE SUBVENTION / PAFIRSPA

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE le Conseil Municipal autorise la présentation du projet de Réfection partielle du Centre Communautaire Albert Cousineau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Pointe-Calumet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité désigne monsieur Samuel Bleau-Caron, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ce point a été retiré.

OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS (OPI) /
OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES OPI

ATTENDU l'adoption du Règlement sur les ouvrages de protection contre les inondations (ROPI) ;

ATTENDU QUE les municipalités sur le territoire desquelles se trouvent des ouvrages de protection contre les inondations (OPI) doivent se conformer aux obligations réglementaires prévues à ce règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet possède des ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire et qu'elle est tenue de transmettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) certains renseignements relatifs à ces ouvrages ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par _____
Et APPUYÉ par _____

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet transmette au MELCCFP l'ensemble des renseignements requis concernant ses ouvrages de protection contre les inondations (OPI) au plus tard le 1er mars 2026 ;

QUE la Municipalité confirme son intention de réaliser une étude de performance au plus tard le 1er mars 2028 ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle ne détient aucune information laissant présager



No de résolution
ou annotation

que ses ouvrages de protection contre les inondations ne respecteraient pas les normes de conception et de performance prévues au ROPI ;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet assume la responsabilité de ses ouvrages de protection contre les inondations une fois ceux-ci reconnus par le MELCCFP ;

QUE monsieur Samuel Bleau-Caron, directeur général, soit nommé personne-ressource auprès du MELCCFP pour toute communication relative à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-034

PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) / DOMAINE ROYAL / SIGNATURE D'OFFRE PROFESSIONNELS POUR ANALYSE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a récemment reçu une subvention dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

ATTENDU QUE le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) a pour but d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens face aux inondations;

ATTENDU QUE le Domaine Royal est un secteur qui est particulièrement affecté annuellement par des contraintes d'inondations;

ATTENDU QUE afin de bien comprendre la situation et d'identifier des solutions appropriées, une analyse professionnelle est requise;

ATTENDU QUE deux soumissions par invitation ont été reçues pour procéder à l'analyse de la situation liée aux problèmes d'inondations au Domaine Royal;

EN CONSÉQUENCE:

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Cloutier
Et **APPUYÉ** par Samuel Champagne

QUE la soumission par invitation de la firme WSP Canada inc. au montant de 27 138 \$ (taxes exclues) pour l'analyse des solutions possibles pour le secteur du Domaine Royale, soit approuvée;

D'Autoriser le directeur général, Monsieur Samuel Bleau-Caron, à signer l'offre de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-035

TRAVAUX DU PROJET DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON /AUTORISATION DE PAIEMENT / AVENANT # 1

Il est **PROPOSÉ** par Barbara Legault
Et **APPUYÉ** par Sébastien Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 32 684,82 \$ (taxes exclues), à la firme Construction Vert Dure inc. lequel représente l'avenant # 1, dans le cadre des travaux de déboisement et défrichage pour le projet de compensation de l'habitat du poisson sur le territoire de Pointe-Calumet.

La présente dépense est assumée selon l'entente entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et la Municipalité, et sera remboursé à la Municipalité par PJCCI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

TRAVAUX DU PROJET DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON
/AUTORISATION DE PAIEMENT / AVENANT # 2

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 41 400 \$ (taxes exclues), à la firme Construction Vert Dure inc. lequel représente l'avenant # 2, pour le changement de matériaux pour l'aménagement des secteurs T2 et T5 dans le cadre du projet de compensation de l'habitat du poisson sur le territoire de Pointe-Calumet.

La présente dépense est assumée selon l'entente entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et la Municipalité, et sera remboursé à la Municipalité par PJCCI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-037

TRAVAUX DU PROJET DE COMPENSATION DE L'HABITAT DU POISSON /
DÉCOMPTE # 1

Il est PROPOSÉ par Sébastien Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 27 100\$ (taxes exclues), à la firme Construction Vert Dure inc. lequel représente le décompte progressif # 1, dans le cadre des travaux du projet de compensation de l'habitat du poisson sur le territoire de Pointe-Calumet.

La présente dépense est assumée selon l'entente entre Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et la Municipalité, et sera remboursé à la Municipalité par PJCCI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

Madame Fontaine parle de l'inauguration des ateliers municipaux.

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

NIL



26-02-038
No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Sébastien Cloutier

QU'À 19h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SONIA FONTAINE, maire



SAMUEL BLEAU-CARON, directeur général